idaf
Institut des Dirigeants
d'Associations & Fondations

Rapport annuel d'activité

2019

Le mot du Président

Chers amis,

En 2019, l'IDAF a poursuivi et accéléré son développement dans une **dynamique expérimentale avec plus de lien, de proximité, pour plus d'impact.**

Notre vision à l'IDAF, la trajectoire que nous suivons, repose sur plusieurs convictions.

Le rôle fondamental et inégalable des associations et fondations en tant qu'acteurs majeurs d'une **Economie Sociale et Solidaire bénévole et généreuse**. Ce rôle majeur dans la défense de l'Intérêt Général nous l'exerçons grâce à notre ENGAGEMENT et notre **vision** d'une économie différente et socialement utile.

Nous sommes convaincus du haut niveau d'EXIGENCE qui pèse sur vous, et de l'importance de la reconnaissance des COMPÉTENCES STRATÉGIQUES ET TECHNIQUES pointues des dirigeants d'associations et fondations. Nous qui faisons le choix de mettre ces compétences **au service de l'intérêt général**. Nous le voyons chaque jour à votre contact : nous pouvons être fiers de nos capacités de remise en question, de réponse à des problèmes complexes – techniques mais aussi humains.

Dans un contexte de révolution profonde et rapide du monde associatif, LA CONDUITE DU CHANGEMENT doit être portée par nous, dirigeants d'associations et fondations. C'est donc à nous qui sommes en responsabilité face aux changements actuels dans la société et aux mutations du secteur, d'impulser le mouvement, de faire preuve de LEADERSHIP et de **capacité à s'adapter, à innover**.

C'est pourquoi l'IDAF initie des débats et joue un rôle prospectif pour faire avancer les idées et les pratiques, dans le souci de construire avec vous le fait associatif de demain, de protéger l'intérêt général et d'outiller les acteurs du secteur.

2019 aura été marqué par **de nouvelles activités** (une communauté de responsables financiers, un cercle RH et le projet d'un Cercle des DG, un cycle sur l'enjeu de gouvernance du binôme Président/Directeur, des visites d'associations), **un grand rendez-vous du monde associatif** avec l'avant-première officielle du film FAHIM au Grand Rex, une **plus grande visibilité auprès des acteurs publics** avec plusieurs auditions, de **nouveaux partenariats** et une **présence accrue dans les médias du secteur** et l'écosystème de l'ESS.

A l'IDAF, nous souhaitons vous apporter tout ce qu'il faut pour pouvoir travailler ensemble, main dans la main, dirigeants élus et salariés partageant la même vision et la même passion pour l'intérêt général.

Ainsi, c'est votre implication aux côtés du Conseil d'administration de l'IDAF et de son équipe renforcée qui font vivre la force de notre réseau.

Nous comptons sur vous pour poursuivre votre investissement précieux et indispensable !

Patrice Roynette
Président

idaf
Institut des Dirigeants
d'Associations & Fondations

VISION ET MISSIONS

« Un réseau de dirigeants d'associations et de fondations
au service du développement et de la professionnalisation du secteur associatif »

La trajectoire que nous suivons

→ **ENGAGEMENT : Rôle fondamental des associations et fondations dans la poursuite de l'intérêt général**

→ **EXCELLENCE : Reconnaissance du haut niveau de compétences des dirigeants d'associations et fondations**

→ **LEADERSHIP et CAPACITE A S'ADAPTER : Responsabilité des dirigeants de conduire le changement**

Missions

→ **Fédérer des adhérents d'horizons divers et favoriser l'échange au sein de la communauté**

→ **Diffuser de l'expertise**

→ **Contribuer à la réflexion ainsi qu'à l'évolution des idées et des pratiques**

idaf
Institut des Dirigeants d'Associations & Fondations

Nos thèmes principaux

- Modèles économiques et financements
- Trésorerie et fiscalité
- Gouvernance
- Ressources humaines
- Actualité législative et juridique
- Patrimoine et immobilier
- Stratégie numérique

VIE ASSOCIATIVE

Adhérents

- Au 31/12/2019, l'IDAF comptait **150 adhérents** tous secteurs confondus (**voir liste complète**)

L'IDAF a eu le plaisir d'accueillir **16 nouveaux adhérents** en 2019

1. Le fonds de dotation le Chant des étoiles
2. La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie
3. L'association Internationale des Maires Francophones
4. Habitat et Humanisme
5. La Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
6. YMCA France
7. L'Institut pour l'Homme et le Cheval
8. Wikimedia
9. La Fondation la France s'engage
10. La Cité internationale universitaire de Paris
11. La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
12. La Fondation des Lions de France
13. La Voix de l'Enfant
14. La Fondation Eugène Devic EDMUS Contre la Sclérose en Plaques
15. CNAPE
16. Fondation François Sommer

Gouvernance & fonctionnement

13 administrateurs au 31/12/2019

- Bernard Bazillon [KPMG]
- Jean Buchser [Fidal]
- Marie-Céline Courtet [CNOSF]
- Guillaume de Marnhac [Ordre de Malte France]
- Laurent Detrie [Fondation d'Auteuil]
- Xavier Delattre [Fondation Entreprendre]
- Jean-Pierre Gaspard [AFM-Téléthon]
- Rodolphe Gouin [Fondation AP-HP]
- Didier Céres [BNP Paribas]
- Josette Lautier [Chambre des Propriétaires du Grand Paris]
- Pierre Marcenac [Personnalité qualifiée]
- Jean-François Riffaud [Action contre la faim]
- Patrice Roynette [Chaîne de l'Espoir]

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises en 2019 (16 janvier, 29 avril et 17 septembre) conformément aux statuts

7 membres du bureau au 31/12/2019

- Président : Patrice Roynette [Chaîne de l'Espoir]
- Vice-Président : Bernard Bazillon [KPMG]
- Vice-Président : Jean Buchser [Fidal]
- Trésorier : Laurent Detrie [Apprentis d'Auteuil]
- Secrétaire : Guillaume de Marnhac [Ordre de Malte France]
- Rodolphe Gouin [Fondation AP-HP]
- Jean-François Riffaud [Action contre la faim]

1 salariée
1 CDD de remplacement pour congé maternité
2 stagiaires en 2019 sur 8 mois

LES EVENEMENTS IDAF 2019

QUELQUES TEMPS FORTS EN IMAGES

JANVIER - FÉVRIER

MARS - AVRIL

MAI - JUIN

JUILLET - AOÛT

SEPTEMBRE - OCTOBRE

NOVEMBRE- DÉCEMBRE

idaf
Institut des Dirigeants d'Associations & Fondations

Activités - Manifestations

FRÉQUENTATION

31 JANVIER — 110
Actualité du secteur non lucratif : décrypter les actes politiques et textes législatifs pour 2019

20 FÉVRIER — 70
[Législation sociale du secteur non lucratif] 3 sujets clés dans le passage de 2018 à 2019

19 MARS — 55
Combien vaut mon patrimoine immobilier ?

16 AVRIL — 70
Le legs, une question de vie ou de mort.

14 MAI — 75
L'investissement à impact, c'est quoi ?"

24 JUIN — 100
Président.e, Directeur.rice : Confidences de duos (presque) parfaits ?

24 SEPTEMBRE — 70
"L'impact de la réforme comptable sur les libéralités : soyez prêts!"

07 OCTOBRE — 45
Le Contrat à Impact Social à votre portée !

LES MATINALES ET CONFÉRENCES 2019

Activités - Manifestations

LES ATELIERS

13 JUIN 2019

45

Atelier - Débat sur l'évolution de la fiscalité du secteur associatif

Dans le cadre des axes de réformes de la fiscalité associative présentés au Secrétaire d'Etat Gabriel Attal.

22 NOVEMBRE 2019

90

"L'IDAF plus proche de vous"
Journée des adhérents

- **Atelier 1 : Le Cercle Finance et Intérêt Général** : la communauté des responsables financiers
- **Atelier 2 : Egalité homme-femme, diversité et bien-être au travail** : vos responsabilités d'employeur socialement responsable
- **Atelier 3 : Gouvernance : le duo Directeur.rice / Président.e** : un équilibre (presque) parfait !

03 DÉCEMBRE 2019

70

Activités lucratives et fiscalité : retours d'expérience d'entités qui ont fait le choix de diversifier leurs ressources

- **Atelier 1 : L'internalisation des activités lucratives** animé par Arnaud Barentin, UCPA et Marie-Céline Courtet, CNOSF
- **Atelier 2 L'externalisation des activités lucratives** animé par Nicolas Bertrand, Scouts et Guides de France et Céline Nogues, Sapeurs-pompiers de France.

FRÉQUENTATIONS

idaf
Institut des Dirigeants d'Associations & Fondations

Activités – Evènements publics et sociaux

LES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX ET PUBLICS 2019

5 MARS — Rencontre avec le Secrétaire d'État à la vie associative Gabriel Attal

16 MARS — AG de l'IDAF

11 AVRIL — Petit déjeuner d'accueil pour les nouveaux adhérents

28 JUIN — Rdv à Matignon avec la Coordination Générosité

10 JUILLET — Visite de l'Institut Imagine

12 SEPTEMBRE — Petit déjeuner de rentrée

23 SEPTEMBRE — Rdv Cabinet Gabriel Attal

1ER OCTOBRE — Fahim au Grand Rex

10 OCTOBRE — Audition sur le rapport "Philanthropie à la française" de Sarah El Haïry et Naïma Moutchou

16 OCTOBRE — Forum national des associations et fondations

18 OCTOBRE — Probono Day

25 OCTOBRE — Giving Tuesday

5 DÉCEMBRE — Profit for non-profit Awards

idaf
Institut des Dirigeants d'Associations & Fondations

Activités – Cercles d'échange

25 OCTOBRE

Cedrus & Partners

Intégration du cercle Finance et Intérêt Général (CFIG)

Comité de pilotage :

Guillaume Des Courtis, MSF
Jean-Pierre Lefranc, Habitat et Humanisme
Marc Olivier, ADIE
Antoine du Luart, Fondation Arc
Antoine Dubreuil, France Active
Rodolphe Gouin, Fondation AP-HP
Jérôme Richard, AFM-Téléthon
Marie-Céline Courtet, CNOSF
Marc Thévenot, Institut du Cerveau
Arnaud Barentin, UCPA

04 DÉCEMBRE

Première édition des Ateliers du Cercle made in IDAF

Activités lucratives et fiscalité : retours d'expérience d'entités qui ont fait le choix de diversifier leurs ressources

Activités – Cercles d'échange

DÉCEMBRE

Création du Cercle RH

Guillaume de Marnhac, Administrateur IDAF, en charge du Cercle

Comité de pilotage:

Olivier Benoit, Aides
Anne Chaintron, AFM – Téléthon
Fanny Martin Born, Médecins du Monde
Boris Papin, Fondation Action Enfance
Anne Thery, Fondation du Patrimoine

Activités – Cercles d'échange

DÉCEMBRE

Création du cercle DG

Jean-François Riffaud, Action contre la Faim
Rodolphe Gouin, Fondation AP-HP
Charlotte Debray, la Fonda
Laurent Piolatto, Lire et Faire Lire

LANCEMENT OFFICIEL DU CERCLE prévu pour le 19 mars 2020 - REPROGRAMME

Activités – Webinaires

LES WEBINAIRES DEPUIS AVRIL 2020

8 AVRIL

Droit social et loi d'urgence : le point pour les associations et fondations

FIDAL

23 AVRIL

Face aux difficultés de trésorerie : que peuvent les banques ?

5 MAI

Déconfinement et reprise d'activité : points d'attention sur les mesures RH

6 MAI

7ème baromètre e-donateurs : les millenials en première ligne

idaf

ifop

LIMITE

23 JUIN

Gestion sociale et organisation RH en milieu associatif : ils maintiennent le cap !

25 JUIN

Débat avec Sarah El Haïry et Naïma Moutchou sur le Rapport philanthropie

30 JUIN

Restitution enquête IDAF - CerPhi

01 JUILLET

Les risques fiscaux de la solidarité

Publications

A chaque association, son modèle propre,
Jurisassociations, Février 2020

À CHAQUE ASSOCIATION SON MODÈLE PROPRE

La loi du 1er juillet 1901 ne donne aucune définition de la gouvernance d'une association ; une grande liberté est laissée à ses membres pour l'organiser. Celle-ci permet l'adaptation des statuts à la réalité et aux besoins de chaque organisme.

L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association définit l'association comme une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Une association n'est donc pas contrainte, dans son mode de direction, par la loi de 1901. Seul l'article 5 évoque la gouvernance en exigeant de faire connaître en préfecture « les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ». Pour le reste, l'article 1er prévoit que l'association « est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ». La loi autorise donc toute association à déterminer librement dans ses statuts les modalités de son fonctionnement et de sa représentation à l'égard des tiers, sous réserve d'exigences propres à certains domaines d'activité comme les associations sportives ou les associations reconnues d'utilité publique (ARUP). Cette liberté, qui ouvre un large éventail de possibilités, appelle à veiller à la cohérence entre les documents juridiques et le fonctionnement réel de la gouvernance.

QUAND C'EST FLOU, IL Y A UN LOUP !

La définition statutaire des postes au sein du bureau est souvent lacunaire et ne correspond plus à la réalité de l'association. Les fonctions dévolues aux trésoriers sont ainsi largement exercées par le directeur administratif et financier et celles dévolues aux secrétaires par les secrétaires de direction. De nombreux statuts donnent des pouvoirs importants au conseil d'administration alors que, en pratique, les décisions sont prises par le bureau, organe collégial qui n'est, quant à lui, pas toujours identifié dans les statuts comme disposant de pouvoirs spécifiques. Pire, le plus souvent, les statuts n'évoquent pas la dimension duale de la direction, élue pour partie et salariée pour l'autre.
Il s'ensuit un flou dangereux dans la répartition des rôles, une absence fréquente de base statutaire aux délégations de pouvoirs et des risques importants en termes de responsabilité notamment, mais dans d'autres domaines également, y compris fiscaux. À défaut de répartition claire et effective des pouvoirs, l'organisme connaîtra par exemple le risque d'une gestion intéressée car le directeur salarié exercerait *de facto* les fonctions statutairement dévolues au président, avec les conséquences juridiques et fiscales – fiscalisation globale de l'organisme – qui en découlent[1]. Il court également le risque de voir des décisions importantes annulées en raison d'irrégularités constatées, d'autant plus si elles ont eu une incidence sur le déroulement et la sincérité des délibérations[2]. L'organisation statutaire de la gouvernance est donc bel et bien le socle de la sécurité juridique, sociale et fiscale de l'organisme.

LE CHAMP DES POSSIBLES

Modes traditionnels

La gouvernance comprend les organes chargés d'administrer l'association. La majorité des organismes fonctionne avec une architecture classique – un conseil d'administration et un bureau – qui ne se montre pas toujours spécifiquement adaptée.
Dans ce schéma, l'assemblée générale élit en son sein les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit ensuite en son sein les membres du bureau. Au sein du bureau, on retrouvera classiquement un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et leurs adjoints, et les statuts sont souvent peu précis sur les fonctions réelles de ces dirigeants ●●●

1. *BOFiP-Impôts*, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 7 juin 2017, v. en p. 29 de ce dossier.
2. Jurisprudence bien établie, v. not. Civ. 1re, 20 mars 2019, n° 18-11.652, *JA* 2019, n° 599, p. 14, obs. X. Delpech.

Article extrait de Jurisassociations n° 613 du 15 février 2020. Reproduction interdite sans l'autorisation de Juris éditions © Éditions Dalloz – www.jurisdictions.fr

Petit vent de modernité sur les statuts pour les associations et fondations RUP,
Le Nouvel Economiste, Décembre 2018

Nouveaux statuts

Petit vent de modernité sur les statuts pour les associations et fondations RUP

Les nouveaux statuts validés par le Conseil d'État visent à fluidifier le fonctionnement et la gouvernance des associations et fondations 'reconnues d'utilité publique'

Le Conseil d'État a approuvé de nouveaux statuts types pour les fondations et les associations qui souhaitent être reconnues d'utilité publique (FRUP et ARUP), avec la volonté de moderniser et simplifier leur fonctionnement et d'apporter plus de transparence. Avec une utilisation accrue des nouvelles technologies, ainsi qu'une simplification du fonctionnement et la mise en place d'un processus pour accompagner la gestion des conflits d'intérêts, ces nouvelles dispositions amenées par le Conseil d'État sont entrées en vigueur dès l'été 2018. Elles pourraient cependant avoir un impact contrasté sur leur fonctionnement, en fonction de leur degré d'avancement sur ces sujets.

par Marie Lyan

Partenariats

Comité des Entreprises Partenaires

LIMITE COMMUNICATION RESPONSABLE

MeilleursAgents Patrimoine
L'immobilier des grands propriétaires

ONM
Office Notarial de la Madeleine

PRIMONIAL GESTION PRIVÉE

Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

A travers le Comité des Entreprises Partenaires, l'IDAF réunit des entreprises qui soutiennent ses missions, apportent leur expertise et partagent sa vision au service des associations et fondations.

NOUVEAU

Début Janvier, Patrice Roynette, a signé un partenariat avec Pascal Boulenger, Directeur Meilleurs Agents Patrimoine et interlocuteur dédié, afin de sceller une relation privilégiée dans le but de proposer des activités de qualité ainsi que de l'expertise technique au service des adhérents.

Partenariats

Partenaire associé - NOUVEAU

En 2019, l'IDAF devient partenaire associé de la Fonda, laboratoire d'idées du monde associatif, qui a pour mission de produire, partager et transmettre des connaissances propres à nourrir les choix stratégiques des associations et de leurs partenaires.
Grâce à ce partenariat, l'IDAF aura un accès privilégié aux experts, contenus et outils proposés par La Fonda afin de nourrir plus encore ses adhérents !

Coordination Générosités

L'IDAF participe aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, les entreprises pour la Cité, IDEAS, le Don en Confiance et le Mouvement associatif.
Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

JurisAssociations - NOUVEAU

L'IDAF a intégré le Comité scientifique de JurisAssociations qui détermine la programmation des dossiers à paraître.

Communication

Site Internet

Chiffres clés

- Connexions : 12 747
- Visiteurs : 8 358
- Pages vues : 38 738
- 1533 membres de l'IDAF reçoivent la newsletter et les mailings
- 1279 abonnés à la newsletter **(+33,79% par rapport à 2018)**

Twitter @Idafasso

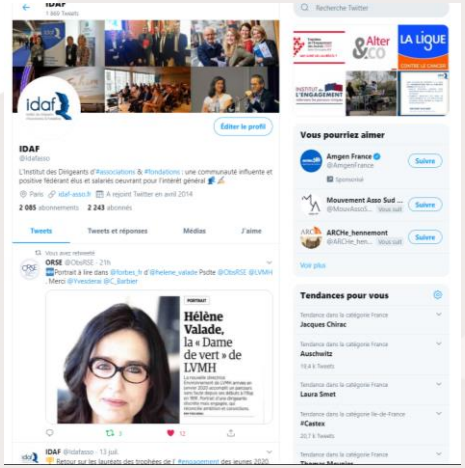

Chiffres clés

- Nombre d'abonnés : 2290
- Nouveaux abonnés : 384

Linkedin

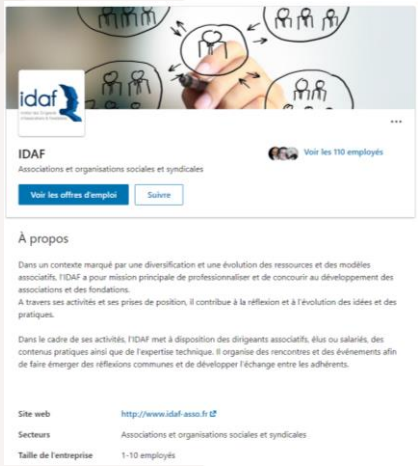

Chiffres clés

- Nombre d'abonnés : 1778